

# Note méthodologique

## Construire un projet dans le cadre de la Stratégie Régionale Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

**Ce document donne des repères méthodologiques pour construire un projet (ou un plan d'actions) dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (SRB).**

Il comporte des questions utiles pour tous les porteurs de projets qui souhaitent s'engager dans une démarche en faveur de la biodiversité.

Il sera enrichi et revu au fil des projets examinés par le comité de suivi de la SRB pour tenir compte de la diversité des projets et intégrer les questionnements plus spécifiques soulevés par ces derniers.

Ce document est rédigé dans l'esprit d'un « vademecum » ou d'une « *check list* » à vérifier avant de demander la labellisation de votre projet dans le cadre de la SRB. Il peut appuyer votre réflexion quel que soit le stade d'avancement de votre projet.

Si vous avez besoin d'aide pour réaliser le montage technique et financier de votre projet, il est conseillé de se référer à des guides méthodologiques plus complets et propres aux sujets que vous souhaitez aborder (> [portail des ressources](#)). Vous pouvez également contacter le pôle « accompagnement et ingénierie de projets » de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (> [accompagnement@arb-na.fr](mailto:accompagnement@arb-na.fr)).

> **Pour présenter un projet et le faire labelliser, saisir vos informations directement en ligne : [lien](#)**

> **Contact : Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine - [srb@arb-na.fr](mailto:srb@arb-na.fr)**



## IMPULSER : mettre en place un contexte interne favorable au projet

### Susciter ou accompagner une dynamique interne sur les enjeux de biodiversité

- **Avez-vous identifié un référent de projet ?** En fonction de l'échelle du projet, il peut être utile de nommer un référent principal et plusieurs référents en appui (par site, par secteur géographique, par filière, ...).
- **Avez-vous déjà mené des actions pour sensibiliser ou former vos collaborateurs aux enjeux de biodiversité ?** Si votre démarche est récente, il peut être nécessaire de sensibiliser tous vos collaborateurs aux enjeux de biodiversité en général, avant même de parler de projet. Il s'agit d'expliquer les notions clés et de donner à tous le même niveau d'information.

**Le savez-vous ?** La [fresque de la biodiversité](#) est un outil d'animation pour découvrir à travers un atelier d'une demi-journée les problématiques et enjeux liés à la biodiversité. Il existe d'autres « fresques » sur les sujets environnementaux : [fresque océane](#), [fresque des nouveaux récits](#), ...

- **Avez-vous identifié précisément les directions / services / collaborateurs qui seront impliqués dans le projet ? Et ceux qui seront concernés ou impactés par le projet, même indirectement ?** Vos collaborateurs peuvent être impliqués à plusieurs niveaux, entre ceux qui vont mener des actions concrètes et ceux qui vont vivre les effets de ces actions (par exemple si vous modifiez l'entretien des espaces verts collectifs pour mettre en place une gestion différenciée).
- **Avez-vous prévu des actions pour renforcer l'adhésion interne au projet ?** Il s'agit de partager les enjeux et l'intérêt du projet, en adaptant votre communication au niveau d'implication des différents collaborateurs.

### Définir un niveau d'ambition et des lignes directrices (stratégie interne)

- **La gouvernance de votre structure a-t-elle déjà voté une stratégie relative à la biodiversité ?** Il peut s'agir d'une feuille de route stratégique, d'une politique RSE incluant un volet « biodiversité », d'un schéma cadre pluriannuel, ... Cette étape est importante car elle fixe le cadre de votre projet.
- **Que votre structure dispose d'une stratégie formalisée ou non, avez-vous mis en évidence :**
  - **Vos enjeux** (= ce que vous voulez préserver ou gagner), par exemple des espaces plus accueillants pour la biodiversité, un meilleur cadre de vie et une qualité paysagère, une meilleure résilience face aux changements climatiques ;
  - **Votre ambition** (= ce que vous voulez faire), par exemple préserver les réservoirs de biodiversité sur vos terrains, mettre en place des critères de financement plus respectueux de la biodiversité, réduire des impacts négatifs sur la biodiversité ;



- **Vos axes directeurs** (= les grands principes de mise en œuvre que vous devez suivre), par exemple de la concertation avec toutes les parties prenantes, une plus grande transversalité, une montée en compétences sur les sujets liés à la biodiversité ?
- **En quoi votre projet va-t-il avoir un effet levier sur la transition écologique de votre structure ?** Il s'agit de fixer des objectifs à la hauteur des enjeux identifiés, mais aussi réalistes au regard de la maturité de votre structure sur les sujets relatifs à la biodiversité. Vous pouvez par exemple vous demander si votre projet va servir à :
  - Amorcer une dynamique en vue de co-construire une stratégie biodiversité,
  - Franchir une nouvelle étape dans votre stratégie,
  - Investir de nouveaux champs d'action,
  - Mobiliser de nouveaux publics / partenaires sur les enjeux de biodiversité, ...

## IDENTIFIER : concevoir un projet ambitieux et cohérent en faveur de la biodiversité

### Faire le lien entre votre projet et la SRB

La SRB fixe 5 orientations et 20 objectifs déclinés en 49 fiches action ([tableau de synthèse](#), [rapport complet](#)).

- **Est-ce que votre projet répond à au moins une orientation et un objectif de la SRB ?**
- **Votre projet est-il bien compatible avec tous les objectifs de la SRB ?** Il s'agit de vérifier que votre projet n'entre pas en contradiction avec certains objectifs. Par exemple, si vous réfléchissez à des plantations de haies (orientation C), il faudra être vigilant sur le choix des espèces plantées et les pratiques d'entretien, pour que ces haies contribuent aux continuités écologiques du territoire sans favoriser la dissémination d'espèces exotiques (orientation A).
- **Avez-vous identifié à quelle(s) fiche(s) action votre projet correspond ?** Il peut être intéressant de contacter les pilotes des fiches action concernées pour partager avec eux les objectifs et contours de votre projet. Ils pourront sûrement vous orienter vers des pistes opérationnelles ou vous alerter sur certains points. > [Contacter l'ARB](#)

L'ambition principale de la SRB est la préservation et la reconquête de la biodiversité dans le contexte du changement climatique. En fixant ce cap, les acteurs régionaux prennent en compte d'autres enjeux comme la résilience face aux risques et aux aléas naturels, le développement économique, la santé globale des écosystèmes et des populations humaines, ou encore l'inclusion sociale. En effet, la biodiversité est au cœur de plusieurs défis sociétaux : par les services qu'elle rend, elle est source de nombreux bénéfices indirects.

- **Avez-vous pris en compte d'autres enjeux de société dans la construction de votre projet ?** Mener cette réflexion le plus en amont possible présente plusieurs intérêts : monter un projet qui répond à plusieurs stratégies (SRB, « plan santé », « plan climat », « gestion de l'eau », ...), bâtir un argumentaire pour défendre votre



projet, impliquer une plus grande diversité d'acteurs en les mobilisant sur des enjeux qui leur parlent plus directement que la biodiversité, etc.

### **Définir des objectifs clairs et concrets**

- **Avez-vous défini des objectifs opérationnels ?** Il est primordial de présenter les résultats que vous espérez obtenir à l'issue du projet, en précisant si possible des livrables ou des cibles mesurables.
- **Avez-vous identifié les bénéfices de votre projet pour la biodiversité ?** Pour répondre au cadre de la SRB, votre projet doit nécessairement avoir un impact positif sur la biodiversité. Cet impact peut être direct (ex. renaturation d'un cours d'eau et des habitats associés) ou indirect (ex. acquisition et partage de connaissances pour mettre en place des actions de préservation par la suite).
- **Votre projet va-t-il au-delà de ce qui est imposé par la réglementation ?** Si votre projet est en rapport avec le cadre réglementaire, il s'agit d'expliquer en quoi vos objectifs sont plus exigeants que les obligations ou seuils réglementaires. Par exemple, vous ne pouvez pas faire labelliser des mesures « éviter, réduire, compenser » (ERC) puisque leur mise en œuvre est une obligation inscrite dans le code de l'environnement. Par contre, il est possible de faire labelliser tout projet permettant d'améliorer l'efficacité de mesures ERC (mesures dites d'accompagnement).

### **Structurer une démarche cohérente**

- **Votre démarche générale permet-elle d'atteindre vos objectifs ?** Il s'agit d'adopter une méthodologie, des étapes de travail et un calendrier de projet en adéquation avec vos objectifs finaux.
- **Avez-vous la capacité d'ingénierie nécessaire pour le montage et la réalisation de votre projet ?** Par rapport aux projets, démarches ou missions que vous menez habituellement, ce nouveau projet est-il identique ou différent ? Il s'agit ici de caractériser votre capacité à porter le projet, en estimant globalement les moyens techniques, métiers et compétences dont vous aurez besoin. Plus simplement, vous pouvez vous demander si vous êtes à l'aise avec ce type de projet, ou si il vous faudra certainement un appui extérieur (partenariats, prestations).
- **D'après vous, votre démarche est-elle innovante, expérimentale, originale en Nouvelle-Aquitaine ou à une échelle plus large ?** Dans le cadre de la SRB, il n'est pas obligatoire de porter un projet innovant, mais ce type de démarche sera particulièrement valorisé. En outre, un processus de recherche action implique une organisation de projet et des moyens spécifiques : il faudra par exemple se rapprocher des organismes scientifiques, prévoir une communication adaptée au monde scientifique, déposer un brevet, etc.
- **D'après vous, votre démarche sera-t-elle transposable dans d'autres territoires ?** Dans le cadre de la SRB, il n'est pas obligatoire de réfléchir à une méthodologie reproductible et transférable, mais ce type de démarche sera particulièrement valorisé. Il est préférable d'y réfléchir en amont pour structurer la démarche et prévoir les livrables méthodologiques du projet (guide, boîte à outils, etc.).



## CONSTRUIRE : monter un projet opérationnel

### Identifier et fédérer toutes les parties prenantes du projet

**Le savez-vous ?** L'ARB tient un annuaire des acteurs de la biodiversité ([lien](#)). Vous pouvez chercher des contacts avec cet outil ou y référencer votre structure si vos missions principales sont en lien avec la biodiversité.

- **Avez-vous identifié et fédéré tous les partenaires techniques qui vous semblent indispensables pour la réalisation du projet ?** Ces partenaires peuvent par exemple faire des diagnostics / études / suivis écologiques / analyses paysagères, produire une expertise scientifique sur des habitats naturels / taxons / éléments de patrimoine géologique / représentations socio-culturelles / modèles économiques, assurer des prestations d'animation / concertation / sensibilisation / formation, conduire des travaux / chantiers / opérations de génie écologique, ...
- **Avez-vous identifié les représentants d'usagers ou de territoires concernés / impactés par votre projet ?** Il est important de travailler sur l'ancrage territorial de votre projet. En expliquant vos motivations le plus en amont possible, les acteurs locaux pourront s'impliquer davantage dans la définition des enjeux, objectifs et actions menées. Vous pouvez par exemple contacter des collectivités locales, les gestionnaires d'espaces protégés voisins, des collectifs citoyens ou associatifs, des fédérations d'usagers, des acteurs économiques et fonciers, ...

### Formaliser la gouvernance du projet

- **Avez-vous identifié les structures et personnes amenées à prendre les décisions importantes relatives à votre projet** (maîtrise d'ouvrage, comité de pilotage) ? Selon l'envergure du projet, il peut s'agir de la gouvernance de votre structure directement, d'une instance existante ou d'une instance créée pour le projet.
- **Avez-vous défini le rôle de vos différents partenaires (financiers, techniques, autres parties prenantes) ?** Il s'agit de définir le degré d'implication et le rôle de chaque partenaire dans le projet. Dans le cadre de la SRB, les projets favorisant des systèmes multi-partenariaux et participatifs seront particulièrement valorisés.
- **Avez-vous réfléchi aux modalités de dialogue et de coordination entre les partenaires du projet ?** Il s'agit de conceptualiser les systèmes d'acteurs impliqués dans votre projet pour que chacun puisse jouer son rôle. Il faut notamment définir les interfaces d'échanges (comité technique ou consultatif, groupes de travail, ...) et les canaux de communication. En fonction de la complexité du projet, il sera peut-être utile de prévoir des moyens spécifiques pour animer les échanges entre les parties prenantes du projet.



### **Préciser les moyens et modalités de mise en œuvre du projet**

- **Avez-vous défini votre calendrier de projet ?**

**Important !** Dans le cadre de la SRB, le projet peut avoir démarré avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 mais il ne doit pas être terminé au moment de la demande de labellisation et doit se concrétiser avant le 31 décembre 2032.

- **Avez-vous défini les sites / territoires concernés par votre projet ?**

**Important !** Dans le cadre de la SRB, le projet doit être réalisé en totalité ou principalement en Nouvelle-Aquitaine.

- **Avez-vous identifié les moyens humains qui seront affectés au projet ?** Il s'agit de préciser le nombre d'ETP et les profils de poste concernés (chargé de mission, chargé d'études/écologie...) afin de dimensionner les besoins de recrutement et/ou d'externalisation, et mettre en place une organisation de projet adéquate.
- **Avez-vous défini le budget de votre projet (investissement / fonctionnement) et identifié les aides financières auxquelles vous êtes potentiellement éligible ?**

**Le savez-vous ?** La plateforme « Aides pour le développement durable en Nouvelle-Aquitaine » ([ADDNA](#)) recense les aides financières destinées aux porteurs de projets en lien avec la transition écologique. Des fiches détaillent les critères d'éligibilité aux aides et les modalités de candidature.

**Important !** Vous pouvez faire labelliser votre projet dans le cadre de la SRB même si vous n'avez pas complètement finalisé votre montage financier. L'obtention du label pourra d'ailleurs favoriser l'obtention de certaines aides (sans la garantir). Néanmoins, le comité de suivi de la SRB favorisera les projets réalistes et opérationnels.

### **ÉVALUER : prévoir une gestion adaptative sur la durée du projet**

- **Avez-vous prévu un dispositif pour évaluer la réussite de votre projet (indicateurs de résultat) ?** En reprenant vos objectifs opérationnels (livrables, cibles mesurables), vous pourrez alors définir des indicateurs pour vérifier l'atteinte de ces objectifs. Il faut aussi prévoir la réalisation de bilans d'évaluation à la fin du projet, éventuellement à mi-parcours, pour identifier les succès et les points d'amélioration, et les partager auprès d'autres porteurs de projets.
- **Avez-vous prévu un dispositif pour suivre la réalisation de vos actions (indicateurs de mise en œuvre) ?** En reprenant votre démarche et votre calendrier de projet, vous pourrez alors définir des indicateurs pour suivre l'avancement de vos actions. Ces informations peuvent aussi alimenter vos bilans, pour mettre en perspective les résultats obtenus par rapport aux moyens mis en place.
- **Avez-vous prévu des mécanismes de suivi, de contrôle et de gestion adaptative ?** En lien avec la gouvernance du projet, il s'agit de préciser les modalités d'adaptation et de révision du projet.